

Introduction

GISÈLE SÉGINGER

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, LISAA
Institut universitaire de France

Au III^e siècle avant Jésus-Christ, en Inde, l'empereur Ashoka adopte le bouddhisme et promulgue les premiers décrets sur le traitement des animaux. Dans ses réflexions sur les animaux, Plutarque¹ fait le lien entre le traitement des bêtes et l'état du monde : la cruauté à l'égard de l'animal et la consommation de viande, qui est contre nature, stimulent le vice et le débordement des sens, eux-mêmes responsables de la dépravation du monde. À l'inverse, peu de voix s'élèvent dans le monde chrétien pour rappeler que l'animal fait partie de la Création. Même si on peut citer quelques exceptions comme celle de saint François d'Assise et de son Cantique des créatures ou de Montaigne qui relâche les animaux qu'il chasse, pendant des siècles l'animal n'a guère fait l'objet d'attentions particulières. Le rapport entre l'animalité et l'humanité ne semblait pas devoir être une question tant la position de l'homme, conçu à l'image de Dieu paraissait lui assurer un sort tout à fait à part. Malgré les propos de Montaigne dans ses *Essais*, sur le « devoir d'humanité » de l'homme à l'égard des bêtes, des arbres et des plantes, *Essais* (II, 11) et une Renaissance qui s'interroge davantage sur l'homme, l'animal ne retient guère l'attention. L'œuvre de Rabelais est frappante par l'abondance des métaphores animales et la place réduite de l'animal en tant que tel². Comme chez Pic de la Mirandole dans son *Discours de la dignité de l'homme* (1486)³,

1 Il est l'auteur de trois courts traités sur les animaux en grec ancien, généralement réunis dans ses *Œuvres morales* depuis leur première traduction en français par Jacques Amyot, au XVI^e siècle, et repris parfois sous le titre *Traité sur les animaux* à l'époque moderne (voir Bibliographie).

2 Voir Louise Million, « Le tremblement de la figure analogique chez Rabelais. Entre la bête et l'homme », *Devenir-animal*, sous la direction de Pierre-Olivier Dittmar, *Images re-vues* [En ligne], n° 6, 2009.

3 Pic de la Mirandole imagine le discours de Dieu à Adam : « Nous ne t'avons fait ni céleste ni terrestre, immortel ni mortel, pour que, tel un statuaire qui reçoit la charge et l'honneur de sculpter ta propre personne, tu te donnes toi-même la forme que tu auras préférée. Tu pourras dégénérer en un de ces êtres inférieurs que sont les bêtes, tu pourras, selon les vœux de ton cœur, être régénéré en un de ces êtres supérieurs que l'on qualifie de divins. » (*Discours de la dignité de l'homme* [1486], trad. du latin par Roland Galibois, *Bibliothèque humaniste idéale De Pétrarque à Montaigne*, édition établie par Jean-Christophe Saladin, Paris, Les Belles Lettres, 2008, p. 126-127).

l'animalité est une menace à laquelle il convient de s'arracher par l'éducation humaniste dans le cas de Gargantua ou de l'abbaye de Thélème. C'est plutôt le propre de l'homme qui suscite les interrogations non l'animalité elle-même. On le voit encore plus nettement à l'époque classique, lorsque Descartes, dans son *Discours de la méthode* (1637), esquisse sa conception de l'animal-machine dans un raisonnement métaphysique pour faire la preuve de l'existence de l'âme humaine et reconnaître à l'homme une part spirituelle et immortelle alors que l'animal, sans âme et mortel, est tout entier du côté de la matière. Mais cette fois un débat s'ouvre sur la sensibilité et le raisonnement des animaux. Il se poursuivra jusqu'à l'époque moderne et la défense de l'animal ou le refus de la vivisection s'accompagneront souvent d'un anti-cartésianisme ouvert. Dès les années qui suivent la publication du texte de Descartes, le philosophe épicurien Gassendi apporte la contradiction et le *Discours à Madame de la Sablière* de La Fontaine, qui fréquente un milieu libertin ouvert aux idées de Gassendi, donne une célébrité à la controverse philosophique en illustrant par une série de fables les arguments anticartésiens. En contexte matérialiste, l'anticartésianisme s'affirme un peu plus au XVIII^e siècle avec la publication par La Mettrie de l'*Histoire naturelle de l'âme* (1745) et de *L'Homme machine* (1747), qui insistent sur la proximité entre l'homme et l'animal, sur la sensibilité de ce dernier qui peut être plus grande dans certains cas que celle de l'homme. Dans le prolongement, *Les animaux plus que machines* [1750] affirme que la différence de l'homme n'est que de degré et non de nature : *il a un « surplus de lumières » mais il est « de la même pâte et de la même fabrique »*⁴ que l'animal. La Mettrie estime d'ailleurs, dans *L'Homme machine*, que « des Animaux à l'Homme, la transition n'est pas violente », que l'homme était proche du singe à l'origine si bien qu'il serait envisageable de tenter l'expérience d'un enseignement de la langue avec l'orang-outang, grand singe qu'on appelle « homme des bois »⁵. Dans l'article « Animal » de l'*Encyclopédie* Diderot défend une position similaire :

[...] l'état de cette faculté de penser, d'agir, de sentir, réside dans quelques hommes dans un degré éminent, dans un degré moins éminent en d'autres hommes, va en s'affaiblissant à mesure qu'on suit la chaîne des êtres en descendant, et s'éteint apparemment dans quelque point de la chaîne très éloigné, placé entre le règne animal et le règne végétal, point dont nous approcherons de plus en plus par les observations, mais qui nous échappera à jamais [...].⁶

4 Julien Offray de La Mettrie, *Les animaux plus que machines*, *Œuvres philosophiques*, Paris, Fayard, 1987, t. I, p. 301.

5 *L'Homme machine* [1748], Paris, F. Henry, 1865, p. 60 et 54. Voir aussi l'article d'Ann Thomson, « Les animaux plus que machines », *Dix-huitième siècle*, 2010/1, n° 42, p. 339-351.

6 Article « Animal », *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, chez Briasson, t. V, p. 388-389.

Les rapprochements entre l'homme et l'animal sont donc bien antérieurs aux idées transformistes et évolutionnistes du XIX^e siècle. Ainsi, dans sa *Réfutation d'Helvétius* (1774), Diderot écrit déjà : « l'homme est aussi une espèce animale ; sa raison n'est qu'un instinct perfectible et perfectionné »⁷. Hume reconnaît aux animaux une forme d'intelligence⁸, Condillac estime qu'ils s'éduquent par l'expérience et que l'instinct n'est pas un mécanisme irréflecti mais « un commencement de connaissance »⁵. Dans ce contexte se formulent les premières réflexions sur la maltraitance animale et Voltaire écrit même l'une de premières condamnations de la vivisection dans l'article « Bêtes » de son *Dictionnaire philosophique* (1764), qui attaque la théorie de Descartes :

Des barbares saisissent ce chien, qui l'emporte prodigieusement sur l'homme en amitié ; ils le clouent sur une table, et ils le dissèquent vivant pour montrer les veines méseraïques. Tu découvres dans lui tous les organes de sentiments qui sont dans toi. Réponds-moi, machiniste, la nature a-t-elle arrangé tous les ressorts du sentiment dans cet animal, afin qu'il ne sente pas ? A-t-il des nerfs pour être impassible ? Ne suppose point cette impertinence contradiction dans la nature.⁹

En Angleterre, William Hogarth réalise une série de quatre gravures à bas prix, *Les Quatre étapes de la cruauté* (1751), destinées à une large diffusion, qui montrent comment un tortionnaire de chien devient meurtrier et finit lui-même condamné à mort et vivisecté. À l'orée du XIX^e siècle, Bentham compare la condition des animaux à celle des esclaves noirs, dans *Introduction à la morale et à la législation* (1789). L'idée d'un droit animal s'esquisse alors bien qu'au XIX^e siècle ce soit le plus souvent une crainte morale qui oriente la législation et amène à sanctionner des abus publics sur des animaux domestiques parce qu'on redoute qu'ils incitent à la violence et puissent ainsi favoriser même des troubles sociaux. Quoi qu'il en soit, l'idée du droit animal fait son chemin aussi bien en Angleterre qu'en France du Cruelty to Animals Act de 1849 ou de la loi Gramont de 1850 jusqu'à la Déclaration universelle des droits de l'animal, proclamée le 15 octobre 1978 à la Maison de l'Unesco à Paris (et revue en 1989). Les revendications actuelles se font de plus en plus radicales et le bioéthicien Peter Singer (auteur en 1975 d'*Animal liberation* et co-éditeur en 1976 d'*Animal Rights and Human Obligations*) regrette que l'anthropocentrisme juridique qui a permis de renforcer les droits des enfants anormaux et leur protection sans qu'il en soit fait de même pour les animaux,

7 *Réfutation d'Helvétius* [paru dans la *Correspondance littéraire*], repris dans *Œuvres*, texte établi par J. Assézat et M. Tourneux, Garnier, 1875-1877, II, p. 341.

8 Trois passages du *Traité de la nature humaine* sont consacrés à l'animal (livre I, 3, section XVI ; livre II, 1, section XII ; livre II, 2, XII).

9 *Dictionnaire philosophique* [1764], Paris, Classiques Garnier, 2008, p. 51.

tandis que parfois les groupes qui se réclament du Front de libération des animaux sortent, quant à eux tout à fait des limites légales.

L'histoire de la relation entre l'homme et l'animal est donc longue et complexe et elle dépend de multiples influences : religieuses, philosophiques, épistémologiques, sociales et historiques aussi comme le montrent les travaux de l'historien Éric Baratay¹⁰. La vivisection – pratiquée depuis longtemps – est devenue un objet de débat de plus en plus intense à partir du XIX^e siècle. Elle était déjà pratiquée dans l'Antiquité (par Aristote, Hippocrate, Gallien) et jusqu'au III^e siècle par les médecins d'Alexandrie puis, dans une moindre mesure, à la Renaissance (par exemple par Vésale) à des fins d'observation. Mais c'est au XIX^e siècle qu'elle acquiert un statut épistémologique prééminent : d'une part, elle est alors indissociable d'une conception expérimentale de la médecine et d'autre part elle semble justifiable par des hypothèses scientifiques plus générales. En effet, au moment où le transformisme lamarckien puis l'évolutionnisme darwinien théorisent les principes scientifiques d'une continuité, au moment aussi où l'anatomie comparée étudie l'homologie morphologique et fonctionnelle entre les organes des animaux et les organes humains, la vivisection est de ce fait même de plus en plus pratiquée. La physiologie dominante dans la médecine française au début du XIX^e siècle, amène François Magendie à défendre la pratique de la vivisection, magistralement relayé dans cette tâche par Claude Bernard dont l'ouvrage *Introduction à la médecine expérimentale* a un retentissement bien au-delà des milieux scientifiques et donne une portée philosophique et littéraire au modèle expérimental, repris jusque sur le plan de la théorie du roman par Zola en 1880. Mais si d'un côté la proximité de l'animal et de l'homme contribue au développement de la vivisection, d'un autre côté elle apporte aussi des arguments aux défenseurs de la cause animale et du droit animal.

Le développement accru de l'observation et de l'expérimentation au XVIII^e siècle, de l'anatomie et de la médecine, puis de la biologie et de la biochimie, le succès au XIX^e du positivisme et du matérialisme, tout cela a contribué à la diffusion de représentations naturalisées de l'homme, ce qui n'empêche pas la survivance d'idées qui continuent à affirmer, malgré tout, la spécificité de l'homme. Il suffit de citer Hugo qui, malgré sa compatissance à l'égard des animaux, n'en refuse pas moins les lois évolutionnistes qui rapprochent trop l'homme du singe¹¹ ou les penseurs qui, après la Shoah, se sont efforcés de

10 Le nombre des animaux tandis que les campagnes étaient restées longtemps pauvres. L'« explosion des cheptels et l'utilisation très diversifiée des animaux » au XVIII^e siècle s'expliquent par la révolution agricole et industrielle qui fait de l'animal « un moteur essentiel du développement économique » (*Bêtes de somme. Des animaux au service des hommes*, coll. « Points », Le Seuil, Paris, 2011, p. 13). Ainsi l'animal contribue-t-il à un essor sans précédent dans l'Europe du XVIII^e siècle.

11 Poème « Les grandes lois », *La Légende des siècles*, dernière série, 1883.

redéfinir le propre de l'homme, estimant que malgré les acquis de la biologie évolutive il est impératif de marquer une distinction sur le plan éthique¹². Si la défense du droit animal n'est pas incompatible avec une réaffirmation de la spécificité humaine, toutefois il est incontestable que l'attitude à l'égard de l'animal et de la vivisection mais aussi l'image que nous construisons de l'animal dépendent de conceptions philosophiques plus larges et d'un contexte à la fois culturel et socio-politique.

Tout en tenant compte des implications diverses de la question et des différences historiques, ce volume aborde la relation homme/animal à partir d'un angle d'attaque particulier : la pratique et les enjeux de l'expérimentation. Ce sujet présente un intérêt aussi bien sur le plan scientifique (médical en particulier) que sur le plan éthique, sociétal et culturel, à une époque où l'expérimentation animale permet la mise en pratique d'une transformation du code source individuel ou collectif (modifications de l'ADN) suscitant espoirs et craintes à l'égard de ces manipulations génétiques, où par ailleurs les découvertes sur la grande conservation évolutive de l'ADN et sur les maladies animales transmissibles à l'homme semblent réduire la distance entre le monde animal et l'homme et montrent ainsi l'urgence d'une réflexion bioéthique et d'une médiation scientifique qui fasse sortir les débats des cercles scientifiques compte tenu des enjeux. Un retour sur les siècles passés qui ont vu se modifier les expériences scientifiques et les médias pour les exposer (de l'imprimerie aux technologies numériques) permet de réfléchir aux spécificités actuelles tout en les mettant en perspective. Nous le ferons souvent à partir de textes littéraires ou plus largement de représentations prégnantes qui ont marqué la culture jusqu'aux œuvres cinématographiques.

Notre réflexion sur la vivisection et ses représentations intervient dans un contexte où on constate un regain d'intérêt philosophique pour les rapports animal/humanité. La parution, en 1992, du cours de Martin Heidegger de 1929-1930, suivie de plusieurs publications d'Élisabeth de Fontenay, de Surya, Bailly, Atlan¹³ a relancé les débats sur *les limites entre l'humanité et l'animalité*. *Les conférences de Jacques Derrida à Cerisy* sont publiées sous un titre éloquent : *L'Animal que donc je suis* (2006). Il y dénonce *l'impertinence d'un partage* et invente le terme « animot » pour désigner une réalité purement imaginaire et liée à l'anthropocentrisme. Il en appelle à la littérature (Baudelaire, Lewis Carroll, Rilke) pour défendre un point de vue radicalement anti-cartésien : l'animal a un langage, comprend, interroge, prévoit, éprouve

12 Sur ce point voir en particulier Henri Atlan, *Les frontières de l'humain*, Le Pommier, 2007.

13 Élisabeth de Fontenay, *Le Silence des bêtes, la philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris, Fayard, 1999 ; Michel Surya, *Humanimalités*, Paris, Éditions Léo Scheer, 2004 et *Humanité/Animalité*, revue *Lignes*, Le Kremlin Bicêtre, Éditions Lignes, 2009, n° 28 ; Jean-Christophe Bailly, *Le versant animal*, Paris, Bayard, 2007 ; Dominique Lestel, *L'Animal singulier*, Paris, Seuil, 2004 et *L'animalité*, Paris, Éditions L'Herne, 2007.

des sentiments. Dès lors l'interdit « Tu ne tueras point » devrait s'appliquer aussi aux animaux et Derrida dénonce les « génocides d'animaux », qui anéantissent des espèces¹⁴. Refusant les limites, Michel Surya forge la notion « d'humanimalité »¹⁵. La réactivation récente du vieux débat philosophique sur le droit des animaux¹⁶ et l'évolution juridique qui en est la conséquence sont accompagnées d'un côté par le développement d'une sorte d'humanimalisme et d'un autre côté par une série de réflexions qui redéfinissent le propre de l'homme comme un état « bioculturel »¹⁷. Les travaux en éthologie ont mis en cause la frontière, tandis que les recherches en biologie étudient de plus en plus précisément l'histoire commune ou évolutive des êtres vivants et les similarités de fonctionnement. Peut-il encore y avoir des différences de nature dans la Nature ? Biologistes et philosophes se sentent interpellés par la nécessité de penser de « nouvelles barrières de nature morale, sociale ou juridique, afin d'éviter de nouvelles formes d'inhumain »¹⁸.

Les articles de ce volume – qui n'a pas la prétention d'être exhaustif – abordent donc l'expérimentation animale et ses représentations, en particulier dans la littérature et le cinéma, sans perdre de vue la perspective historique ainsi que le questionnement philosophique sur la frontière animal/humanité et les débats éthiques qui en découlent. Le sort de l'animal, remarque François Ost, reflète « la manière “humaine” dont nous construisons l'image de l'animal [...] ». ¹⁹ Ce sont ces images réfractées sur le plan culturel et actives dans les débats sur la vivisection qui font l'objet de notre volume.

14 *L'Animal que donc je suis*, Paris, Éditions Galilée, 2006.

15 *Humanimalités*, Paris, Éditions Léo Scheer, 2004.

16 Voir l'historique de Georges Chapouthier, *Au bon vouloir de l'homme*, Paris, Denoël, 1990.

17 Dominique, Lestel, *op. cit.*, Seuil, 2004, p. 118.

18 Henri Atlan, *Les Frontières de l'humain*, Paris, Éditions du Pommier, 2007.

19 « Entre sujet et objet, l'équivoque condition de l'animal », *La nature hors la loi*, Paris, Éditions La Découverte, 1995, p. 205.